

**DES SALLES SEMI SPECIALISEES
POUR L 'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE**



**Exigences fonctionnelles des espaces pour
l 'E.P.S. au collège (et au lycée)**

La démarche du SNEP

1: Définition et constat

• 2 : Identifier les A.P.S.A pouvant se pratiquer dans des salles semi-spécialisées

• 3 : Définir les besoins matériels et pédagogiques pour chaque A.P.S.A.

• 4 : Proposer des « standards » de salles pour plusieurs APSA (comprenant le matériel, etc...)

5: quelle température pour les salles? Et exemples de salles

1: Définition et constat

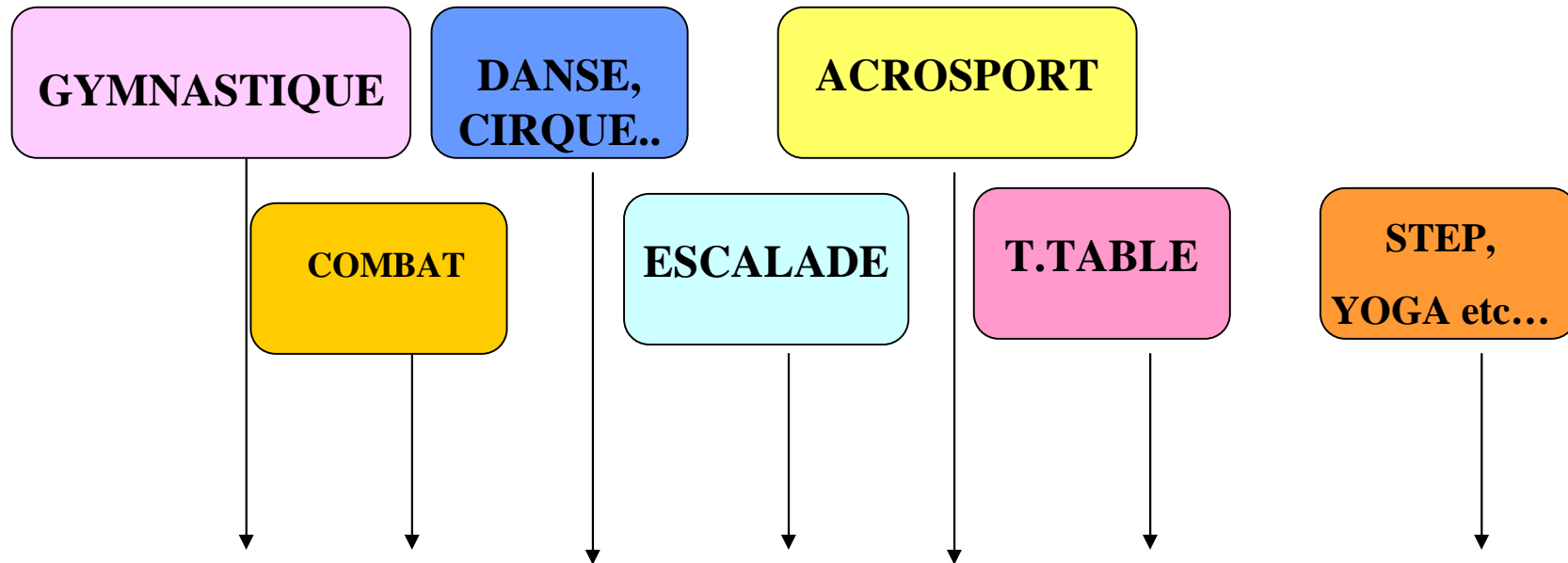
Définition: une salle semi-spécialisée permet d'alterner l'enseignement de plusieurs activités.

Constat:

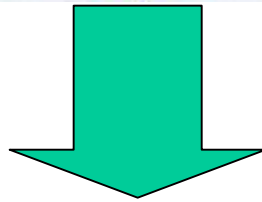
- Salles exigües (entre 100 et 250m²)
- Pas d'espace de rangement prévu
- Hauteur sous plafond souvent identique aux salles de classes

Les salles existantes n'ont souvent pas été conçues pour l'enseignement de l'EPS mais juste devant être « un peu plus grande que les salles de cours ».

Les A.P.S.A. pouvant se pratiquer en « salle semi spécialisée » :



Élaboration du cahier des charges fonctionnel par activité



**Les différentes
contraintes**

*Classes de
25 élèves...
à 30!!!*

*EPS,
U.N.S.S
Clubs...*

*Exigences
des APSA...*

Les besoins par activité déterminent les dimensions des salles :

Mais aussi: les formes de groupement et de travail

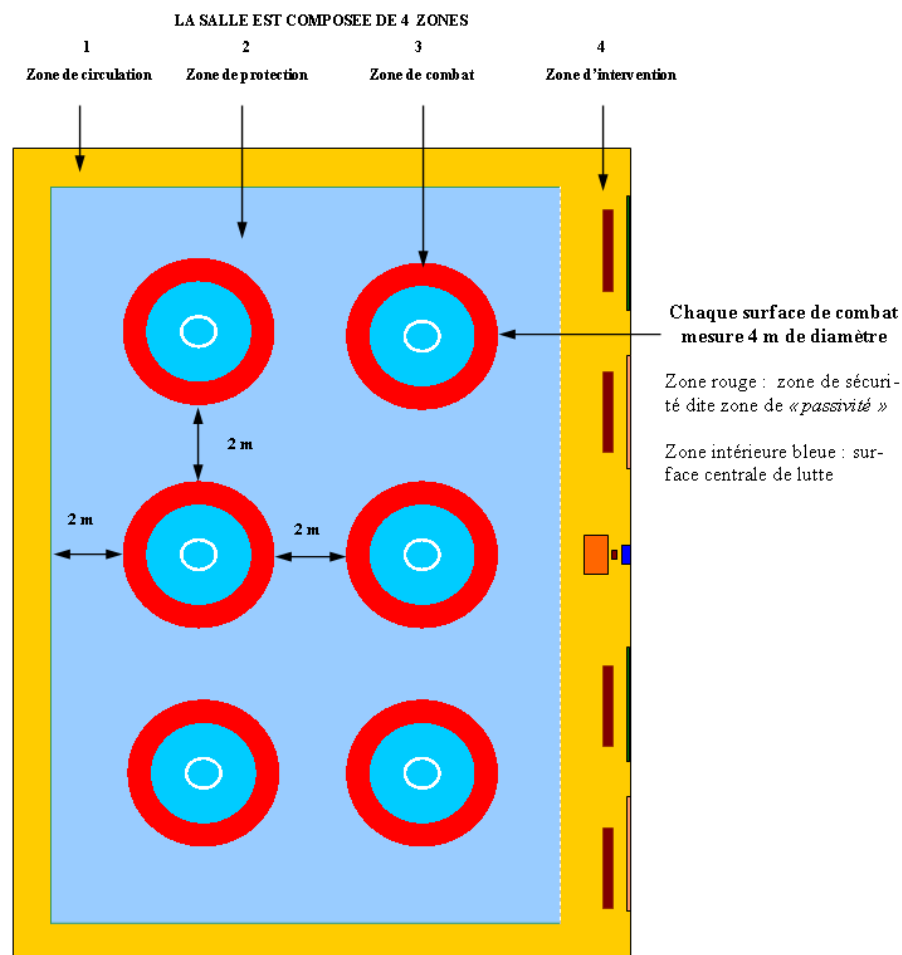
La circulation des élèves et de l'enseignant

Les dégagements de sécurité pour les pratiquants

Le rangement du matériel et son déplacement

3: Définition de principes d'organisations de salles par activité

Principes d'organisation d'une salle de combat (lutte):



Commentaires

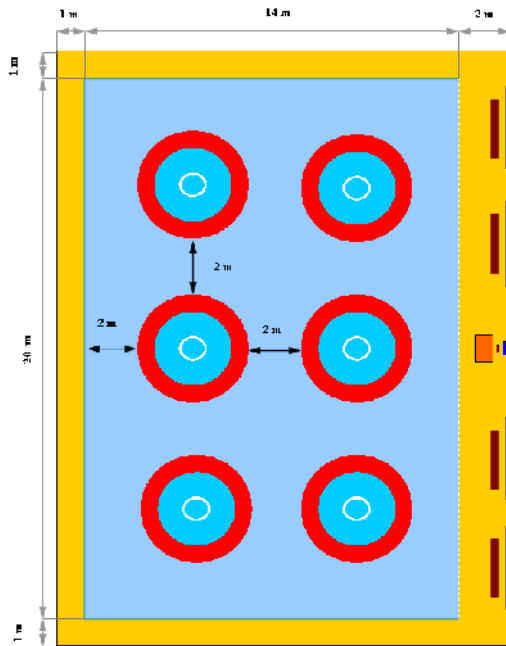
Comme pour la salle à dominante judo, cet espace lutte présente l'ensemble des principes d'organisation relatifs à l'enseignement du combat en EPS.

6 zones constituent la base minimale exigibles pour un groupe de 24 élèves soit 4 élèves par zone

Combat:

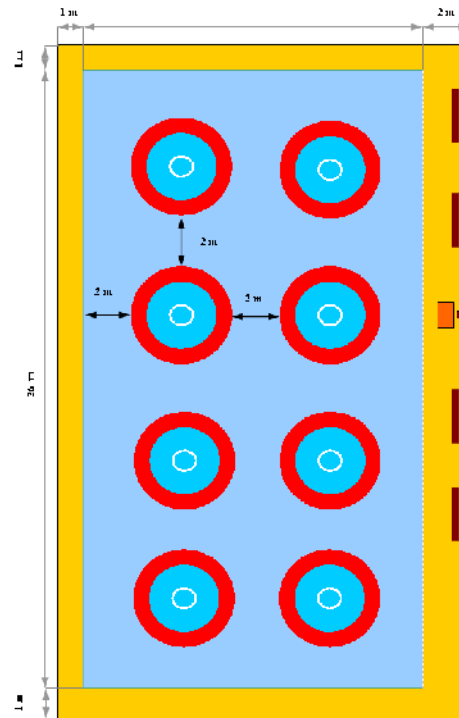
Minimale

$$22 \times 17 = 374 \text{m}^2$$



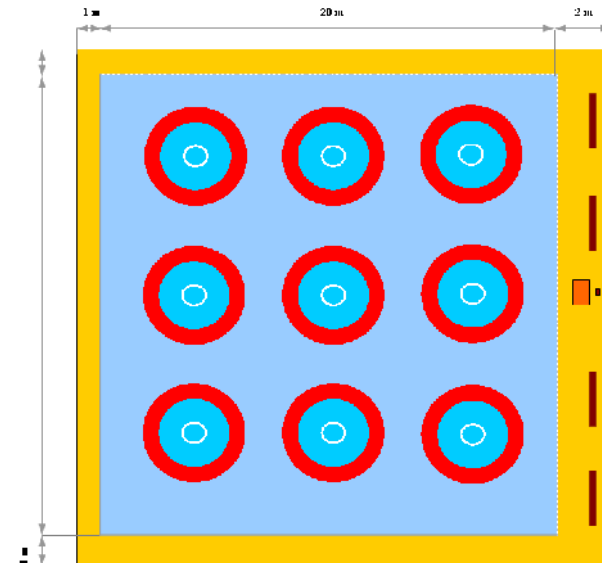
Intermédiaire

$$28 \times 17 = 476 \text{m}^2$$

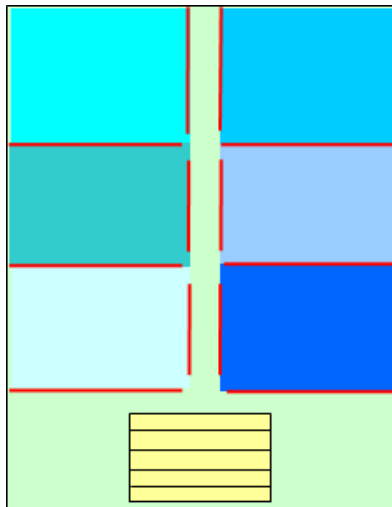


Optimale

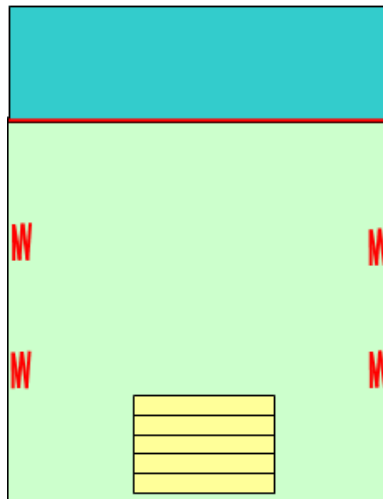
$$23 \times 22 = 506 \text{m}^2$$



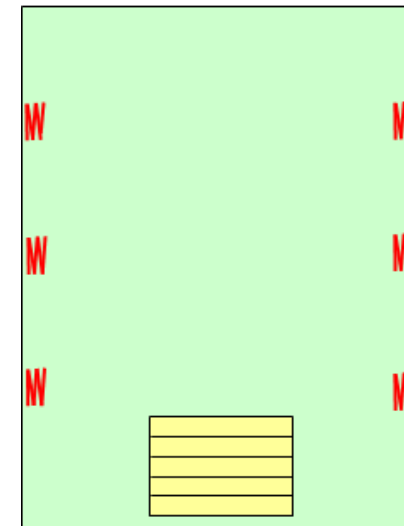
Principe d'organisation Activités artistiques (danse, cirque, etc..)



**Configuration en
6 unités
indépendantes**

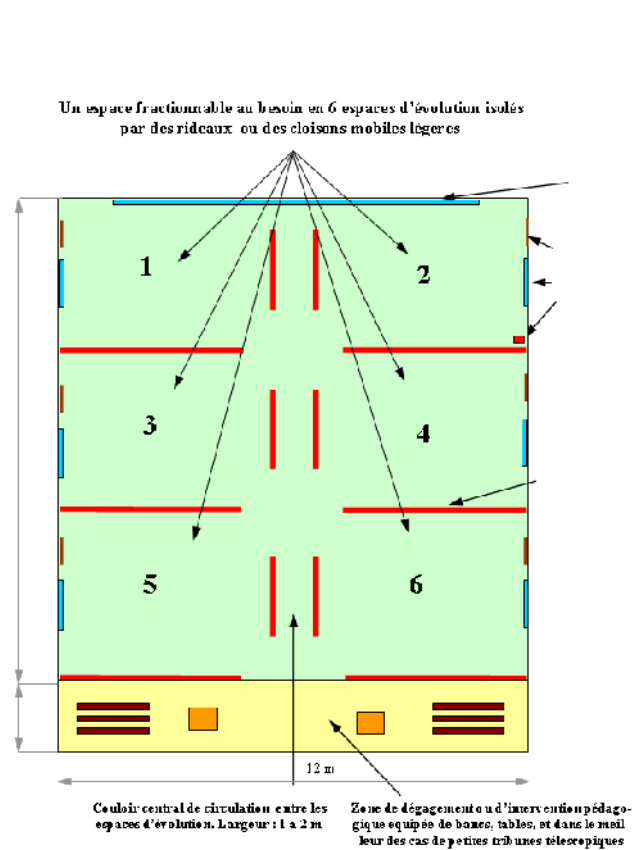


Configuration
spectacle
en 2 unités (scène et coulisses)

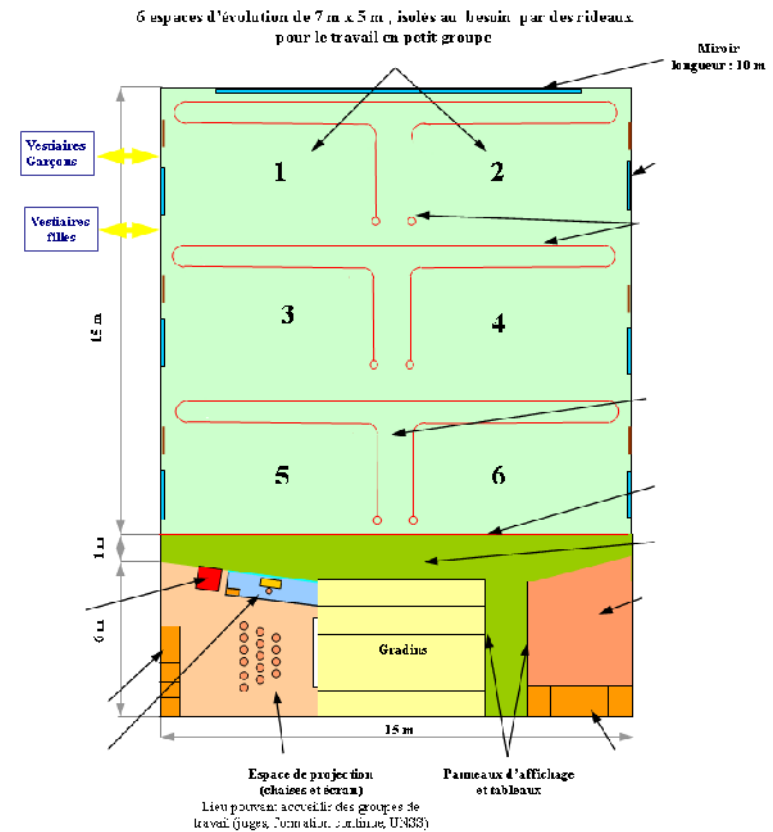


Configuration
ouverte

Salles de danse et activités artistiques



Minimale
 $20 \times 12 = 240 \text{m}^2$



Optimale
 $22 \times 15 = 330 \text{m}^2$

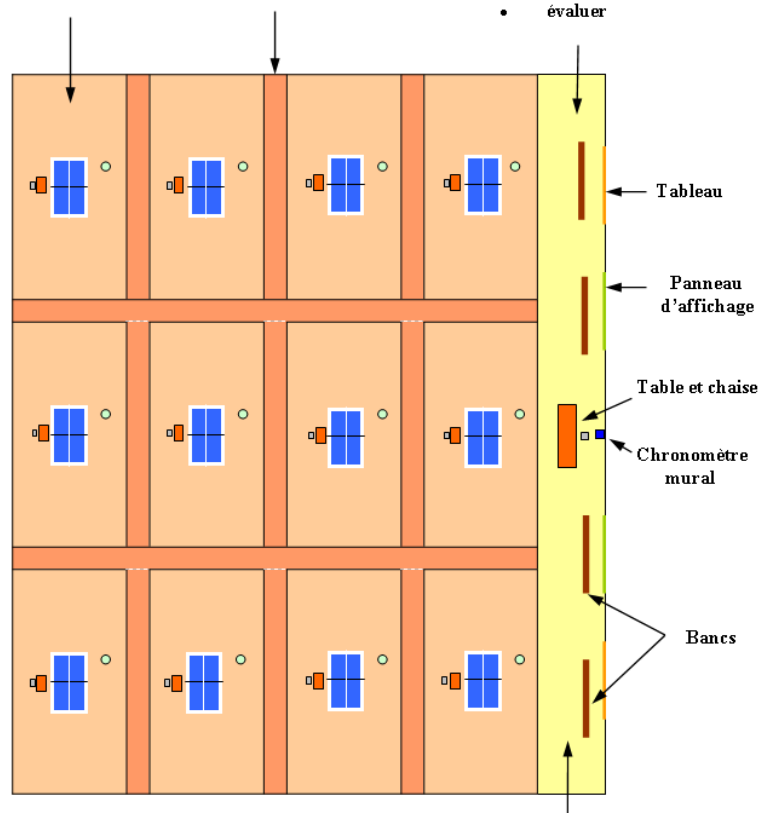
Principes Tennis de Table:

Aires d'évolution comportant une petite table et une chaise pour arbitrer, observer, évaluer et un chariot / réserve de balles

Dans les solutions optimales :
allées de dessertes et de séparation
1 m de large

Zone d'intervention pédagogique en dehors des aires d'évolution

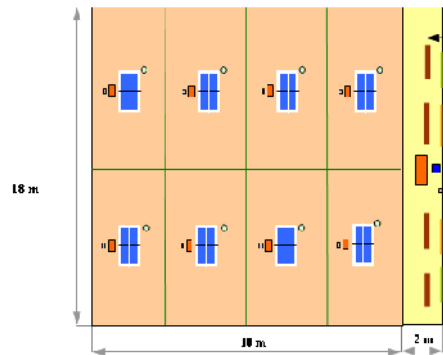
- pour :
- regrouper
 - expliquer
 - observer
 - réguler
 - évaluer



Dans toutes les propositions du SNEP, la surface d'intervention de 2 m de large est toujours disposée sur le côté des tables pour faciliter les interventions pédagogiques et la vision d'ensemble du groupe

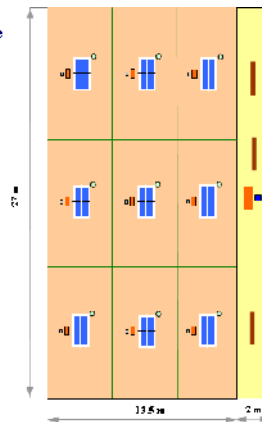
Minimale 20x18=360m²

8 aires de jeu de 9 m x 4.5 m
Absence de dessertes latérales



Zone d'intervention toujours disposée parallèlement à l'axe longitudinal des tables pour faciliter la communication

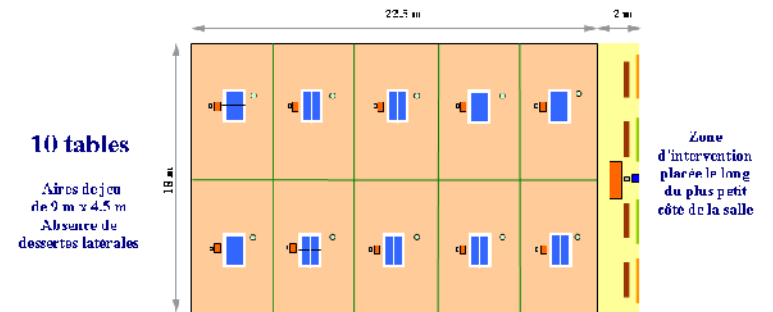
Intermédiaire 418,50m²



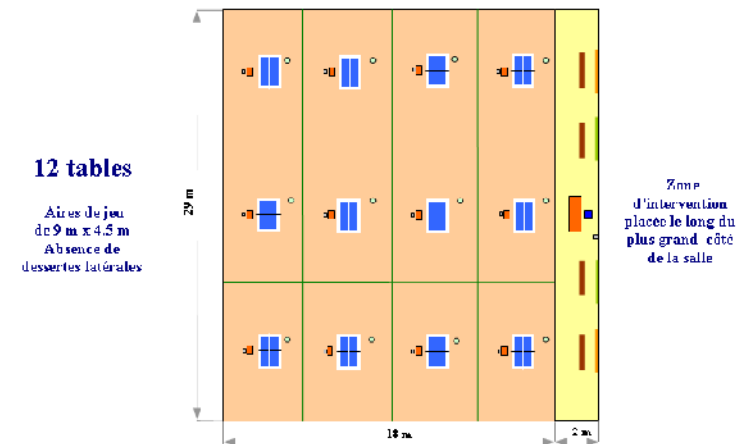
Zone d'intervention placée le long du plus grand côté de la salle

Optimale: 441m² ou 540m²

Salle n°4 : optimale pour l'EPS
Dimensions : 24.5 m x 18 m soit 441 m²



Salle n°5 : optimale pour l'EPS
Dimensions : 27 m x 20 m soit 540 m²



ESCALADE:

Avantage de l'escalade en SAE:

- Activité de pleine nature, simple d'accès si pas de CO possible
- Intéressant pour l'UNSS et les clubs si structure existante dans les collèges

Exigences de construction:

- Hauteur minimale de 7m sur un pan de mur, renforcé. - Pans inclinables et surplombs
- Réflexion sur le matériel, maintenance, différenciation / club

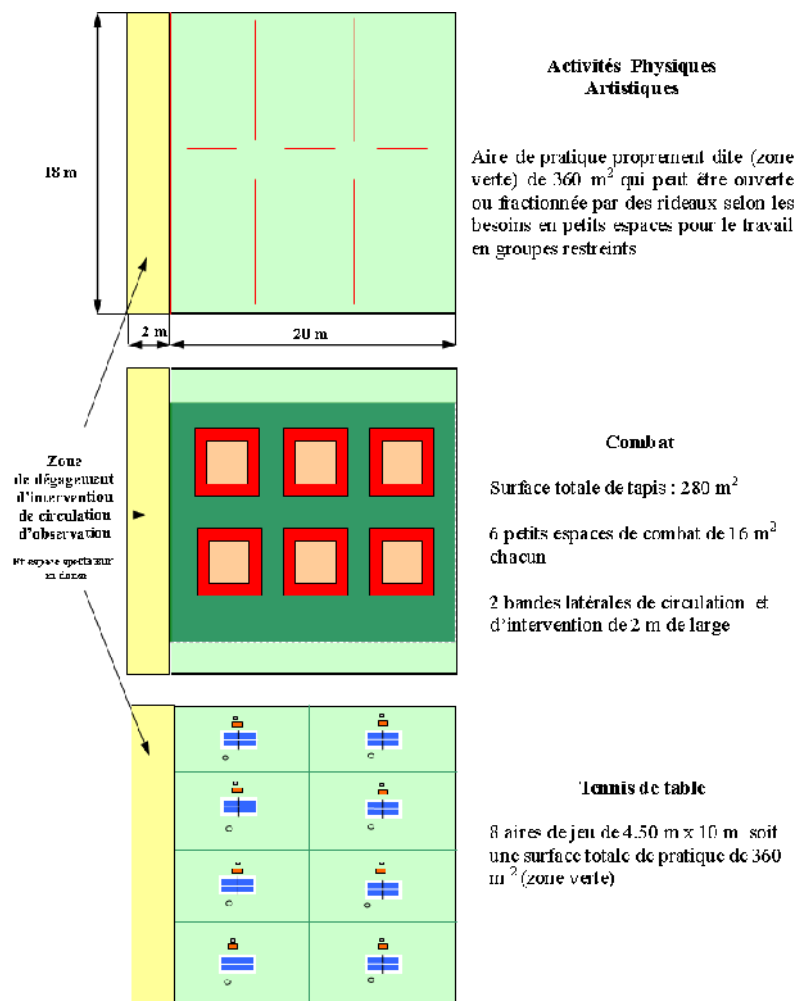
Sur la longueur de la salle (22m) possibilité de positionner de 15 à 20 voies

4: Propositions de salles semi-spécialisées (mais aussi spécialisées, grandes salles, espaces extérieurs, piscines)

La salle « minimale » standard (tennis de table, danse, combat, escalade, gym au sol, acrosport)

| N° des salles | Dimensions des salles | Surfaces des salles | Aires de pratique |
|---------------|-----------------------|---------------------|---|
| 23 | 22 m x 18 m | 396 m ² | 8 aires de tennis de table : 9 m x 4.5 m 6 aires de combat de 4 m x 4 m un espace danse 360 m ² SAE (hauteur 7 m) |

Plan de la salle n°22:

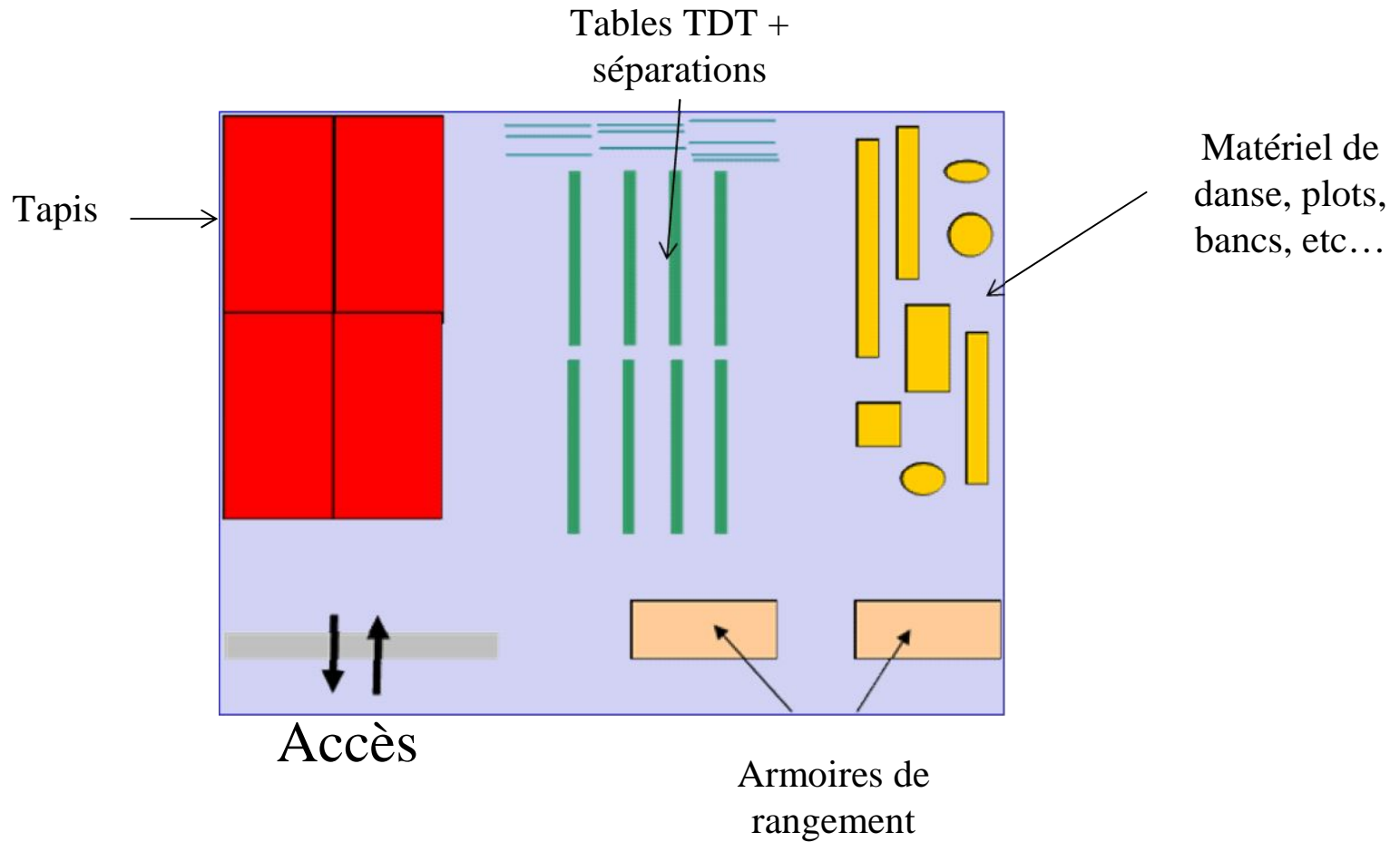


Salle semi spécialisée n°22
 « danse / combat / tennis de table / escalade »
 Dimensions : 22 m x 18 m soit 396 m²

Dimensions de salles permettant l'enseignement de ces activités dans des conditions optimales

| N° des salles | Dimensions des salles | Surfaces des salles | Aires de pratique |
|----------------------|--|----------------------------|--|
| 24 | 29 m x 17 m x 5 m dont zone d'intervention : 34 m ² | 493 m² | 9 aires de tennis de table : 9 m x 4.5 m 8 aires de combat de 4 m x 4 m un espace danse 459 m ² SAE (hauteur 7 m) |
| 25 | 28 m x 23 m x 5 m dont zone d'intervention : 46 m ² | 644 m² | 10 aires de tennis de table : 9 m x 4.5 m 12 aires de combat de 4 m x 4 m un espace danse de 598 m ² SAE (hauteur 7 m) |
| 26 | 32 m x 26 m x 5 m dont zone d'intervention : 52 m ² | 832 m² | 12 aires de tennis de table : 5 m x 10 m 12 aires de combat de 4 m x 4 m un espace danse de 780 m ² SAE (hauteur 7 m) |

Local de rangement et accès



Environ 35m²

Autres exigences incontournables

Eclairage, acoustique,
thermique, nettoyage,
maintenance,
Aménagement
pédagogique (rideaux,
tableaux, miroir, etc...)
Sécurité
Structure murs et
plafond (rails rideaux,
escalade, etc..)

Espace de la salle: 396m²
minimum + 35m² de
rangement, vestiaires,
hauteur sous plafond: 5m,
7m si escalade.

En fonction du contexte local (installations spécifiques mises à disposition), l'équipement de la salle pourra varier (sol, etc...) mais en conservant ses dimensions (le contexte pouvant évoluer).

La consultation avec les utilisateurs est indispensable

Les températures des salles

- Aucun texte réglementaire ne fixe de température minimale pour l'EPS. Cependant le Ministère des Sports a élaboré (en collaboration avec les fédérations de Hand-Ball, Basket-Ball, Volley-Ball, badminton et tennis) un document "Sports de salle – salles de sports" qui fixe les règles d'homologations fédérales des salles multisports. **Dans la partie "formation – conseils de conceptions" (ce qui correspond à l'objet de l'EPS) le document indique une température optimale de 18 °C. Dans la partie "compétition – conditions d'homologations fédérales" on relève une température optimale de 16 °C avec un minimum de 12 °C. Ce qui est bon pour les adultes sportifs doit l'être encore plus pour les jeunes scolaires ! 16 à 18° dans les gymnases et 18° dans les petites salles nous paraît convenable pour une pratique correspondant à la « formation ».**

Présentation générale

Propriétaire : COMMUNE de PINS JUSTARET

Maître d'ouvrage : Mairie

Architecte : Jacky GRIMAUULT 1, zone artisanale de Kergré 22200
GUINGAMP

Année de mise en service : 01 novembre 2009

Coût TTC : 2.300.000€

Contact pour renseignements ou visite : secrétariat de M. le maire
Téléphone : 05.62.11.71.20



Caractéristiques principales

Localisation :

Extérieure mais à proximité
immédiate 10m du lycée

Longueur de la salle : 48,25

Largeur de la salle : 24,60

Hauteurs libres au dessus du sol
: 9,20 mètres

Panneaux de basket-ball en travers
rabattables (ou relevables) : oui
Poteaux de badminton sur
réservations : oui

Type de sol : TARAFLEX SPORT
PERFORMANCE

Tracés et réservations : selon
référentiel du SNEP : oui

Structure Artificielle d'Escalade :

en projet charpente renforcée

Salle de Pins Justaret
Ville de PINS JUSTARET 31860

POINTS FORTS

- Surface d'évolution optimisée selon les propositions du SNEP (4 volley, 3 basket, 9 badminton)
- Sonorisation dans les 3 espaces (gymnase, combat, multi-activité).
 - Panneaux solaires sur le toit.
 - Sol sportif adapté.
 - Chauffage au gaz.
- 1 salle multi-activité (15x24), musculation, APEX.
- 1 salle combat (15x15) 70 places en gradins.
- Eclairage par spots latéraux (2 niveaux de puissance).
- Contrôle d'accès informatisé.
- 270 places en tribunes dans le gymnase.
 - Hauteur libre : 9,20 m.
- 4 vestiaires spacieux avec patères et casiers en nombre suffisant avec douches.
- Locaux de rangement en nombre suffisant attenants à chaque espace.
- Bonne conception circulation public-élèves.
 - 1 salle de convivialité.
 - 1 local matériel de nettoyage.
 - Sortie sur piste d'athlétisme avec local de rangement séparé.

Notation SNEP : 19/20 Pts

Gymnase de l'Eyrieux
Ville de Saint Sauveur de Montagut

Propriétaire : Communauté de Communes de l'Eyrieux aux Serres.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Eyrieux aux Serres.

Architecte : Mr Dessus Denis et Rosell François (Privas).

Année de mise (ou remise) en service : Janvier 2006.

Coût TTC : 1.670.000 euros TTC (TVA 19,6%).

Contact pour renseignements ou visite :

Bednarek Laurent

Tél : 06 51 19 33 81



Caractéristiques principales

Localisation : Eloignée du Collège (1,5 km) mais proche des Ecoles Primaires.

Dimensions de la salle : 44 m X 24 m

Hauteur libre : 7 mètres (sol-poutrelle)

Tracés et réservations : inspirés du référentiel du SNEP

Cages de handball rabattables
Panneaux de basket-ball en travers rabattables (ou relevables)

Poteaux de badminton sur réservations

Type de sol : PVC collé couleur bois (Taraflex Sport Confort) avec tapis d'interposition sur chape béton

Structure artificielle d'escalade :
oui en 2011



Notation SNEP :
19/20 Pts

POINTS FORTS

- Fonctionnalité (poteaux, tracés, circulation des élèves).
 - Qualité sol (Sport confort Taraflex avec couche d'interposition sur chape béton).
 - Sol permettant une pratique handi-sport.
 - Sol bi-couleur qui induit automatiquement un comportement citoyen pour le public ou les élèves observateurs en respectant l'espace proprement sportif.
 - Tracés plus fins des terrains pédagogiques afin de limiter les surcharges au sol.
 - Réservations intégrales au sol. Tracés (10 badminton, 3 baskets péda avec paniers réglables en hauteur, 4 volley, 2 hand ball péda).
 - Rideau de séparation 2/3-1/3 dans la grande salle.
 - Chauffage silencieux, rapide, modulable, sans déplacement d'air (radiants intégrés sous poutrelle toit)
 - Acoustique (bonne absorption des bruits grâce aux pièges à sons intégrés dans le plafond et Taraflex Confort au sol).
 - Espace rangement de 80m² pour gros matériels et 25m² pour petits matériels.
 - Confort visuel (sol couleur bois , plafond blanc, pas d'éblouissement dus au soleil).
 - Confort thermique (radiants à cônes thermiques sous toit).
 - Eclairage latéral naturel non éblouissant de part l'orientation de la structure.
 - 4 vestiaires avec nombreuses patères et étagères rangement cartables.
 - Priorisation de l'aspect fonctionnel sportif lors de la construction.
 - Petite salle combat, APEX ... annexe au rez-de-chaussée.
 - Fraîcheur en été appréciable dans notre chaude région.
 - Entrées sportifs-élèves et publics dissociées (gain au niveau nettoyage).
 - WC sportifs-élèves et publics dissociés (gain au niveau du nettoyage).
 - Ascenseur d'accès à la grande salle pour pratique handi-sport.
 - Salle de réunion et de concertation enseignants de 20m² au rez-de-chaussée.
 - Hall d'accès public convivial avec zone bar.
 - Avril 2011 : construction d'une structure artificielle d'escalade d'une valeur 64000€comprenant 22 voies modulables avec dévers.
- CONCERTATION TOTALE LORS DE LA CONSTRUCTION AVEC L'ENSEMBLE DES DECIDEURS**

conclusion

Nous espérons que cette présentation ouvrira des débats sur les besoins d'espaces de travail type « salles semi spécialisée » pour l'EPS, et que les travaux de notre groupe de réflexion permettront de définir des espaces d'apprentissages adaptés pour les collégiens de Gironde dans les années à venir.